

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



17106534

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

Entré le **11 JUL. 2017**

Le Greffier

N° d'entreprise : **0434210206**

Dénomination

(en entier) : **GAMEVEST**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **rue Rectem, 40 à 6183 Trazegnies**

Objet de l'acte : **Projet de scission partielle**

Le Gérant de la SPRL GAMEVEST a établi le présent projet de scission partielle par constitution d'une nouvelle société conformément à l'article 743 du Code des Sociétés, en vue de le soumettre à l'Assemblée Générale des Associés de la société à scinder, et ce conformément aux dispositions des articles 677, 742 et 757 du Code des Sociétés.

I. Description de la scission

Considérant que le Gérant de la société privée à responsabilité limitée GAMEVEST a pris l'initiative d'effectuer une scission partielle de ladite société ayant pour effet la transmission d'une partie du patrimoine de celle-ci, activement et passivement, à une société privée à responsabilité limitée prendra le nom de GEVASTIMMO, et ce conformément aux dispositions des articles 742 à 757 du Code des sociétés.

A. Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la scission

1. La société à scinder GAMEVEST SPRL

La société privée à responsabilité limitée Gamevest est une société de droit belge constituée à l'origine sous la dénomination de « Fostier Decor » par acte du Notaire Marie-France Meunier, à Frasnes-lez-Gosselies, le 6 mai 1988. Son siège social est établi rue Adolphe Rectem 40 à 6183 Trazegnies et elle est inscrite à la BCE sous le numéro 0434.210.206.

Les principales mentions de ses statuts sont les suivantes :

• objet social (article 3) :

1. La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales ou autres en rapport avec tout ce qui a trait directement ou indirectement à la fabrication, la distribution, le placement et le commerce en général de tous articles en métal, plus spécialement le polissage et le tournage des métaux ferreux et non ferreux, la charpenterie, menuiserie et menuiserie métallique et plus spécialement, le placement de ferronnerie, de volets et de menuiserie métallique ainsi que le placement de grilles, de portes rétractiles et roulantes et de stores extérieurs ainsi que les constructions métalliques et ouvrages d'art métalliques en ce compris les travaux de montage et de démontage, constructions tubulaires ou autres similaires; cette énonciation étant exemplative et non limitative, de telle manière que la société pourra s'adjoindre de toutes activités et tous articles susceptibles de développer son objet social.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

2. La société a également pour objet, en Belgique ou à l'étranger, tant pour son compte que pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, la constitution, la gestion et la valorisation d'un patrimoine mobilier ou immobilier.

• capital social et actions :

Le capital social de la SPRL GAMEVEST est fixé à NEUF CENT SOIXANTE MILLE EUROS (960.000,00 €). Il est représenté par quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales sans mention de valeur nominale, représentant chacune un quatre cent vingtième (1/480ème) du capital social. Les parts sociales sont entièrement libérées.

• durée :

La société existe pour une durée illimitée.

• exercice social :

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année pour se terminer le trente et un décembre de l'année suivante.

2. La nouvelle société issue de la scission partielle « GEVASTIMMO »

La nouvelle société sera dénommée « GEVASTIMMO ».

Son siège social sera établi à 1495 Villers la Ville, Drève du Tumulus 53.

Son objet social sous réserve de modification sera le suivant :

1. La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales ou autres en rapport avec tout ce qui a trait directement ou indirectement à la fabrication, la distribution, le placement et le commerce en général de tous articles en métal, plus spécialement le polissage et le tournage des métaux ferreux et non ferreux, la charpenterie, menuiserie et menuiserie métallique et plus spécialement, le placement de ferronnerie, de volets et de menuiserie métallique ainsi que le placement de grilles, de portes rétractiles et roulantes et de stores extérieurs ainsi que les constructions métalliques et ouvrages d'art métalliques en ce compris les travaux de montage et de démontage, constructions tubulaires ou autres similaires; cette énonciation étant exemplative et non limitative, de telle manière que la société pourra s'adjoindre de toutes activités et tous articles susceptibles de développer son objet social.

2. La société a également pour objet, en Belgique ou à l'étranger, tant pour son compte que pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, la constitution, la gestion et la valorisation d'un patrimoine mobilier ou immobilier.

B. Rapport d'échange des parts sociales

Le rapport d'échange des parts sociales s'établira comme suit, sur base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 et approuvés par l'Assemblée Générale des Associés tenue le 30 juin 2017.

1. Société à scinder partiellement : GAMEVEST SPRL.

-valeur comptable de l'actif net au 31 décembre 2016: 1.800.238,44 € ;

-il existe 480 parts sociales ;

-valeur comptable d'une part sociale : 3.750,50 €

2. Société nouvelle née de la scission : « GEVASTIMMO » SPRL

-Valeur comptable de l'actif net apporté à la nouvelle société « GEVASTIMMO » est de 1.372.451,10 €.

Cet actif net se compose principalement de :

•L'immeuble commercial, situé Avenue des Etats-Unis à Gosselies, dont la valeur comptable au 31 décembre 2016 s'élève à 1.940.006,04 € ;

•La chaudière affectée à l'immeuble de Gosselies dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2016 s'élève à 63.302,50 € ainsi que le crédit bancaire contracté auprès de la banque CBC y afférent ;

•La créance de la SPRL Gamevest à l'encontre de la SA Fernand Georges d'un montant total de 966.666,67 € au 31 décembre 2016 ainsi que le crédit bancaire contracté auprès de la banque BELFIUS d'un montant nominal de 1.000.000,00 € et dont le solde restant dû au 31 décembre 2016 s'élève à 931.262,50 € ;

- La créance en compte-courant de 100.000,00 € vis-à-vis de la SA Fernand Georges ainsi que la créance en intérêts y afférente ;

- La dette hypothécaire grevant le bâtiment de Gosselies, Avenue des Etats-Unis, et plus généralement toutes charges hypothécaires et autres grevant le bâtiment de Gosselies, Avenue des Etats-Unis et notamment les dettes bancaires vis-à-vis des établissements de crédit CBC, Belfius, ING et Fortis.

Par ailleurs, la nouvelle société s'engagera à dégrever le bâtiment de Wavre de tous engagements hypothécaires ou autres garantissant la créance à l'encontre de la Société Fernand Georges.

-sur base du projet de statuts, le capital de la société « GEVASTIMMO » sera de 731.877,00 € ;

-Le capital de la nouvelle société sera représenté par 90 parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale.

Rapport d'échange des parts sociales

Le rapport d'échange des parts sociales s'établira comme suit, sur base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 et approuvés par l'Assemblée Générale des Associés tenue le 30 juin 2017.

1. Société à scinder partiellement : GAMEVEST SPRL.

-valeur comptable de l'actif net au 31 décembre 2016: 1.800.238,44 € ;

-il existe 480 parts sociales ;

-valeur comptable d'une part sociale : 3.750,50 €

3. Société nouvelle née de la scission : « GEVASTIMMO » SPRL

-Valeur comptable de l'actif net apporté à la nouvelle société « GEVASTIMMO » est de 1.372.451,10 €.

Cet actif net se compose principalement de :

- L'immeuble commercial, situé Avenue des Etats-Unis à Gosselies, dont la valeur comptable au 31 décembre 2016 s'élève à 1.940.006,04 € ;

- La chaudière affectée à l'immeuble de Gosselies dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2016 s'élève à 63.302,50 € ainsi que le crédit bancaire contracté auprès de la banque CBC y afférent ;

- La créance de la SPRL Gamevest à l'encontre de la SA Fernand Georges d'un montant total de 966.666,67 € au 31 décembre 2016 ainsi que le crédit bancaire contracté auprès de la banque BELFIUS d'un montant nominal de 1.000.000,00 € et dont le solde restant dû au 31 décembre 2016 s'élève à 931.262,50 € ;

- La créance en compte-courant de 100.000,00 € vis-à-vis de la SA Fernand Georges ainsi que la créance en intérêts y afférente ;

- La dette hypothécaire grevant le bâtiment de Gosselies, Avenue des Etats-Unis, et plus généralement toutes charges hypothécaires et autres grevant le bâtiment de Gosselies, Avenue des Etats-Unis et notamment les dettes bancaires vis-à-vis des établissements de crédit CBC, Belfius, ING et Fortis.

Par ailleurs, la nouvelle société s'engagera à dégrever le bâtiment de Wavre de tous engagements hypothécaires ou autres garantissant la créance à l'encontre de la Société Fernand Georges.

-sur base du projet de statuts, le capital de la société « GEVASTIMMO » sera de 731.877,00 € ;

-Le capital de la nouvelle société sera représenté par 90 parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale.

C. Modalité de remise des parts sociales

Les nouvelles actions créées dans la société « GEVASTIMMO » SPRL née de la scission partielle seront inscrites au nom des associés suivants, comme suit :

- ☐ Madame Valérie Georges 30 parts sociales
- ☐ Monsieur Eric Georges 30 parts sociales
- ☐ Monsieur Stéphane Georges 30 parts sociales

L'inscription au registre des actions nominatives de la nouvelle société issue de la scission partielle se fera après l'assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle l'opération de scission sera entérinée.

D. Date à laquelle les parts sociales de la nouvelle société ont droit de participer aux bénéfices

Les nouvelles parts sociales émises donnent le droit aux associés de participer aux bénéfices de la société nouvellement constituée à partir du 1er janvier 2017.

Date à partir de laquelle les opérations de la société GAMEVEST SPRL seront considérées comme accomplies pour la société « GEVASTIMMO » SPRL

De même, les opérations de la SPRL GAMEVEST relatives à l'actif net scindé sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société GEVASTIMMO SPRL à partir du 1er janvier 2017.

F. Droits spéciaux

La société à scinder, GAMEVEST SPRL., n'a pas consenti de droits spéciaux à ses actionnaires.

G. Emoluments du réviseur d'entreprises

Le cabinet de révision RSM Interaudit (Rue Antoine de Saint Exupéry, 14 à 6041 Gosselies), représenté par Monsieur Thierry Lejuste, Commissaire de la société, est de droit chargé de faire rapport sur le projet de scission, tel que prévu à l'article 746 du Code des sociétés ; ses honoraires sont estimés à 3.000 €.

H. Avantages particuliers aux organes de gestion

Aucun avantage quelconque n'est attribué aux membres des organes de gestion des sociétés participant à la scission.

I. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à chacune des sociétés bénéficiaires

Les éléments suivants du patrimoine de la société scindée partiellement sur base de sa situation comptable arrêtée au 31 décembre 2016, seront affectés comptablement comme suit à la société « GEVASTIMMO » SPRL :

GAMEVEST SPRL

**GEVASTIMMO
SPRL**

Avant Scission Après scission

ACTIF (en euros)		31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016
ACTIFS IMMOBILISES		3.978.500	1.975.192	2.003.309
I	FRAIS D'ETABLISSEMENT	-	-	-
II	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.975	1.975	-
III	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.976.525	1.973.216	2.003.309
A.	Terrains et constructions	3.889.358	1.949.352	1.940.006
B.	Installations, machines et outillages	63.303	-	63.303
C.	Mobilier et matériel roulant	23.865	23.865	-
D.	Location-Financement	-	-	-
E.	Autres immobilisations	-	-	-
F.	Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-
V	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-
ACTIFS CIRCULANTS		1.389.725	323.058	1.066.667
VI	CREANCES A PLUS D'UN AN	879.630	-	879.630
A.	Créances commerciales	-	-	-
B.	Autres créances	879.630	-	879.630
VII	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	-	-	-
VIII	CREANCES A UN AN AU PLUS	220.812	33.775	187.037
A.	Créances commerciales	23.660	23.660	-
B.	Autres créances	197.152	10.115	187.037
IX	PLACEMENTS DE TRESORERIE	-	-	-
X	VALEURS DISPONIBLES	279.340	279.340	-
XI	COMPTES DE REGULARISATION	9.943	9.943	-
		5.368.225	2.298.250	3.069.975

<u>GAMEVEST SPRL</u>		<u>GEVASTIMMO SPRL</u>	
<u>PASSIF (en milliers d'euros)</u>		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		<u>1.800.238,44</u>	<u>427.787,34</u>
I	CAPITAL	960.000	228.124
II	PRIMES D'EMISSION	-	-
IV	RESERVES	424.039	100.764
VI	BENEFICE REPORTE	416.200	98.901
<u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>		<u>-</u>	<u>-</u>
IX A	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
B.	IMPOTS DIFFERES	-	-
<u>DETTES</u>		<u>3.557.987</u>	<u>1.870.462</u>
X	DETTES A PLUS D'UN AN	2.245.577	809.853
A.	Dettes financières	2.245.577	809.853
	1. Emprunts subordonnés	-	-
	3. Dettes de location financement	-	-
	4. Etablissements de crédit	2.245.577	809.853
	5. Autres emprunts	-	-
B.	Dettes commerciales	-	-
	1. Fournisseurs	-	-
	2. Effets à payer	-	-
D.	Autres dettes	-	-
XI	DETTES A UN AN AU PLUS	1.308.540	1.046.739
A.	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	456.441	194.639
B.	Dettes financières	83.722	83.722
	1. Etablissements de crédit	83.722	83.722
	2. Autres emprunts	-	-
C.	Dettes commerciales	43.284	43.284
	1. Fournisseurs	43.284	43.284
	2. Effets à payer	-	-
D.	Acomptes reçus sur commandes	-	-
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	41.084	41.085
	1. Impôts	29.955	29.955
	2. Rémunérations et charges sociales	11.130	11.130
F.	Autres dettes	684.009	684.009
X	COMPTES DE REGULARISATION	13.870	13.870
		<u>5.368.225</u>	<u>2.298.250</u>
			<u>3.069.975</u>



J. Mentions complémentaires

1. Le présent projet sera soumis à l'Assemblée Générale des associés de la société à scinder six semaines au moins après le dépôt au greffe du tribunal de commerce prévu par les dispositions de l'article 743 du Code des sociétés.

2. Le présent texte est établi, le 30 juin 2017 à Gosselies, en deux originaux en langue française.

3. La société donne pouvoir à André Georges avec pouvoir de subdélégation, pour effectuer ce dépôt.

Pour la société à scinder GAMEVEST SPRL

André Georges
Gérant